



Cimetière de Cloulas

Liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté

Nous, Françoise DELAGE, Maire de la commune de Dignac, Informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, et de notre annonce du 22/03/2022 pour les concessions dont la résidence des descendants n'est pas connue, accompagnée de Béatrice JEAN 1^{er} Adjoint au Maire et de Jean-François REDON, Conseiller délégué, nous nous sommes transportés le **26/04/2022 à 10h30 au cimetière de Cloulas** à l'effet de **constater l'état dans lequel se trouvent les concessions ci-après désignées**. Nous avons fait les constatations suivantes :

M01 - N°55 – Acte de concession N°88 du 05/09/1950

Concédée à : Éva VERGEAUD née PEYRONNET

Personne inhumée : HAUTIER Marguerite veuve PEYRONNET

Sépulture en terre battue surmontée d'une stèle avec une croix rouillée. Présence de lichens et mousses. Pas de signe de passage. Pas d'entretien à l'abandon.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.

M06 - N°43 – LARRY - Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Sépulture en terre battue. Sans monument ni ornement. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. Etat d'abandon

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.



M08 - N°42 – MONFEROUX- Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Sépulture simple terre sans monument ni ornement. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. A l'abandon.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.

Publié le 16/05/2022

M10 – N°41 – DUMONT – Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Sépulture surmontée d'une stèle avec une croix dont les éléments sont instables. Bordure en pierres désolidarisées entre elles. Présence d'herbes folles. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. Fleurs artificielles désagrégées.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.

A05 – N°44 – ROY – Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Sépulture simple terre sans monument ni ornement. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. A l'abandon.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.

A09 – N°46 – LEGER – Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : LEGER François le 25/12/1908

Sépulture simple terre surmontée de deux stèles qui s'affaissent dans le sol, l'une côté gauche, l'autre côté droit. Présence de mousses et lichens. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. A l'abandon.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.

A11- N°45 – ROY – Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Sépulture simple terre sans monument ni ornement. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. A l'abandon.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.

Fait à, Dignac, le 26 Avril 2022

Le Maire,
Françoise DELAGE

